

# 2019 - Rapport National de la CMS

**Date limite pour la soumission des rapports nationaux : 17 août 2019**

**Période visée par le rapport : avril 2017 à août 2019**

Les parties sont encouragées à répondre à toutes les questions. Les Parties sont également priées de fournir des réponses complètes, le cas échéant.

La Résolution 9.4 de la COP a appelé les Secrétariats et les Parties aux Accords de la CMS à collaborer à la mise en œuvre et à l'harmonisation de l'établissement de rapports en ligne. Le Système de rapports en ligne de la famille de la CMS (ORS) a été mis en œuvre et utilisé avec succès par la CMS, l'AEWA, l'IOSEA et le MdE Requins en collaboration avec le PNUE-WCMC.

La Décision 12.4 demandait au Secrétariat, en tenant compte des avis du groupe consultatif informel, d'élaborer une proposition à soumettre à l'approbation de la 48e réunion du Comité permanent (StC48) pour une révision du modèle de rapport national qui sera transmise à la 13e Session de la Conférence des Parties et ultérieurement la suite. Le nouveau format a été adopté par le StC48 en octobre 2018 et rendu disponible en version hors ligne téléchargeable sur le site Web de la CMS en décembre 2018. Le format révisé vise notamment à collecter des données et des informations pertinentes pour huit indicateurs adoptés par la COP12 afin d'évaluer la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023.

Cette version en ligne du format suit strictement le format adopté par le StC48. En outre, comme l'a demandé le StC48, il contient des informations préremplies, notamment dans les sections II et III, sur la base des informations disponibles au Secrétariat. Cela comprend des listes d'espèces personnalisées par les Parties. Veuillez noter que les listes comprennent des taxons au niveau de l'espèce provenant de la ventilation des taxons inscrits à l'Annexe II à un niveau supérieur à celui de l'espèce. Veuillez revoir l'information et la mettre à jour ou la modifier, au besoin.

Le Secrétariat a également été prié d'élaborer et de produire un document d'orientation pour accompagner tout format de rapport national révisé. Veuillez noter que des conseils ont été fournis pour un certain nombre de questions tout au long du rapport national, à la fois dans le texte et sous forme de conseils d'utilisation (affichés via l'icône " i " d'information).

Pour toute question, veuillez contacter Mme María José Ortiz, Administratrice chargée de la gestion de programme, maria-jose.ortiz@cms.int.

## Synthèse générale des messages clés

**Dans votre pays, au cours de la période couverte par le présent rapport, que révèle ce rapport sur:**

**CONSEIL :** Cette section vous invite à résumer brièvement les aspects les plus importants de la mise en œuvre de la CMS dans votre pays et vos préoccupations majeures à propos de certaines aires. Veuillez s'il-vous-plaît limiter ceux-ci à la période couverte par le présent rapport uniquement. Vos réponses seront basées sur l'information contenue dans le corps du rapport : le but de cette section est de distiller l'information technique du rapport en plusieurs messages simples et brefs, de « haut-niveau », à l'attention des dirigeants et d'un public plus large. Malgré la brièveté des propos, veuillez être spécifique quand vous le pouvez, ex. « Une nouvelle loi sur la faune sauvage promulguée en 2018 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement d'oiseaux sauvages » est plus informatif que « des lois renforcées » ; « Un manque de 50% dans le cofinancement du projet FEM sur les gazelles » est plus informatif que « manque de financement ».

Les aspects les plus réussis de la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments)

> Une nouvelle loi concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (et ses règlements d'exécution):

- précisant la protection intégrale et partielle des espèces, dont les espèces migratrices, et de leurs habitats
- clarifiant les dispositions pénales y relatives
- clarifiant le système d'évaluation des incidences environnementales sur les zones de protection désignées

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles](#)

Les plus grandes difficultés dans la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments):  
> Introduction de la thématique de la conservation des espèces visées dans l'orientation globale d'autres secteurs et politiques

Les principales priorités pour la mise en œuvre future de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments):

- > - Implémentation du système d'évaluation des incidences environnementales sur les espèces visées
- Clarification du système des mesures d'atténuation anticipées en faveur des espèces visées
- Désignation de zones de protection, spécifiquement pour protéger les zones importantes des espèces visées

## I. Information Administrative

Nom de la Partie Contractante

> Luxembourg

Date d'entrée en vigueur de la Convention dans votre pays (JJMMAA)

> 27091982

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Loi du 16 août 1982 portant approbation de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, faite à Bonn, le 23 juin 1979](#) - Approbation de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage par le Luxembourg

Territoires exclus de l'application de la Convention

> /

### Compilateur de rapport

Nom et titre

> M. Gilles Biver, Conseiller de Gouvernement 1ère classe

Nom complet de l'établissement

> Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Téléphone

> (+352) 247-86834

Courriel

> gilles.biver@mev.etat.lu

### Point Focal National Officiel de la CMS

Nom et titre du point focal officiel

> M. Gilles Biver, Conseiller de Gouvernement 1ère classe

Nom complet de l'établissement

> Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable](#)

Adresse Postale

> 4, Place de l'Europe  
L-1449 Luxembourg

Téléphone

> (+352) 247-86834

Courriel

> gilles.biver@mev.etat.lu

### Représentant au Conseil Scientifique

Nom et titre

> /

Nom complet de l'établissement

> Musée National d'Histoire Naturelle, Centre de Recherche Scientifique

Adresse Postale

> 25, rue Münster  
2160 Luxembourg  
LUXEMBOURG

Téléphone

> (+352) 46 22 40 211 / 46 22 33 414

Courriel  
> /

## II. Adhésion/ratification des accords/MdE de la CMS

Veillez confirmer l'état de la participation de votre pays aux Accords/MdE suivants, et indiquer toute mise à jour ou correction requise:

*Please select only one option*

- Oui, les listes sont exactes et à jour  
 Non, mises à jour ou corrections requises

Mises à jour ou corrections:

>

Participation du pays aux Accords/MdE:

*Please select only one per line*

	Partie / Signataire	État de l'aire de répartition, mais qui n'est pas Partie/Signataire	Non applicable (=n'est pas un État de l'aire de répartition)
MdE sur les lamantins et les petits cétacés d'Afrique occidentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur l'éléphant d'Afrique occidentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accord sur les phoques de la mer des Wadden	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les oiseaux de prairie d'Amérique du Sud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur le cerf du sud andin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur le courlis à bec grêle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur la grue de Sibérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les requins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur l'antilope Saïga	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur l'oie des Andes à tête rousse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les cétacés des îles du Pacifique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur le phoque moine de l'Atlantique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur la population centre-européenne de la grande outarde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les tortues marines IOSEA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les flamants des hautes Andes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accord sur les gorilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EUROBATS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les dugongs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur le cerf de Boukhara	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les oiseaux de proie migrants en Afrique et en Eurasie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MdE sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ASCOBANS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur le phragmite aquatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AEWA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ACCOBAMS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ACAP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### III. Espèces inscrites aux annexes de la convention

Veillez confirmer que le fichier Excel lié ci-dessous identifie correctement les espèces de l'**Annexe I** pour lesquelles le pays est un État de l'aire de répartition.

Veillez télécharger ici la liste des espèces inscrites à l'Annexe I pour votre pays.

**CONSEIL** : L'Article I(1)(h) de la Convention définit dans quel cas un pays est un Pays de l'aire de répartition pour une espèce donnée, en faisant aussi référence à la définition d'« aire de répartition » de l'Article I(1)(h). Le dernier désigne toutes les aires qu'une espèce migratrice habite, temporairement ou pas, traverse ou survole à n'importe quel moment de sa route migratoire normale. Avec l'adoption du format actuel pour les rapports nationaux, le Comité Permanent est conscient du fait que dans certains cas il est difficile de déterminer la route migratoire « normale » d'une espèce et, par exemple, de distinguer celle-ci de comportements aberrants ou erratiques. Ce problème a été identifié et fera l'objet d'une possible analyse dans le futur par le Comité de session du Conseil scientifique de la CMS. Entretemps, si vous hésitez, veuillez suivre l'interprétation qui selon vous sert au mieux les objectifs plus larges de la Convention.

Des remarques sur l'application de la Convention sur les Territoires d'Outre-mer/Régions Autonomes des Parties est disponible ici : [https://www.cms.int/sites/default/files/instrument/territories\\_reservations%202015.pdf](https://www.cms.int/sites/default/files/instrument/territories_reservations%202015.pdf)  
Toutes les références présentes dans le format de rapport sous le terme d'« espèces » doivent être entendues comme incluant les sous-espèces lorsqu'une Annexe de la Convention les précise ou lorsque le contexte l'exige ainsi.

*Please select only one option*

Oui, le fichier est correct et à jour (merci de télécharger le fichier en guise de confirmation, et d'inclure (si souhaité) des commentaires sur les espèces individuelles)

Non, des modifications sont nécessaires et elles sont précisées dans la version modifiée du fichier Excel fourni (veuillez télécharger le fichier modifié en cliquant sur le bouton ci-dessous).

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Section III Annexe I Luxembourg.xlsx](#) - Annexe I\_Luxembourg

Veillez confirmer que le fichier Excel lié ci-dessous identifie correctement les espèces de l'**Annexe II** pour lesquelles le pays est un état de l'aire de répartition.

Veillez télécharger ici la liste des espèces inscrites à l'Annexe II pour votre pays.

**CONSEIL** : Voir la boîte Conseil de la question III.1 à propos de l'interprétation des termes « État de l'aire de répartition ».

*Please select only one option*

Oui, le fichier est correct et à jour

Non, des modifications sont nécessaires et elles sont précisées dans la version modifiée du fichier Excel fourni (veuillez télécharger le fichier modifié en cliquant sur le bouton ci-dessous)

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Section III Annexe II Luxembourg.xlsx](#) - Annexe II\_Luxembourg

## IV. Interdiction légale de la prise d'espèces de l'Annexe I

Le prélèvement d'espèces de l'Annexe I est-il interdit par la législation nationale ou territoriale conformément à l'Article III(5) de la CMS ?

*Please select only one option*

- Oui pour toutes les espèces de l'Annexe I
- Oui pour certaines espèces
- Oui pour une partie du pays, ou un ou plusieurs territoires particuliers
- Non

Veillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s)

> Protection intégrale en vertu de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, et du règlement grand-ducal du 9 janvier 2009 concernant la protection intégrale et partielle de certaines espèces animales de la faune sauvage

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

Règlement grand-ducal du 9 janvier 2009 concernant la protection intégrale et partielle de certaines espèces animales de la faune sauvage - Règlementation de protection des espèces de la faune sauvage

Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles - Législation relative à la protection de la nature et des ressources naturelles

**Dérogations:** Lorsque le prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I est interdit par la législation nationale, des dérogations ont-elles été accordées à cette interdiction ?

*Please select only one option*

- Oui
- Non

Si oui, veuillez indiquer, dans le fichier Excel lié ci-dessous, quelles espèces, quelles raisons parmi celles de l'Article III(5) (a) à (d) de la CMS justifient la dérogation, toute limitation temporelle ou spatiale applicable à cette dérogation et la nature des "circonstances extraordinaires" qui rendent cette dérogation nécessaire.

Veillez télécharger ici la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

D'après l'Article III(5) de la Convention, des dérogations à une interdiction légale de prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I peuvent se faire uniquement pour une (ou plusieurs) des raisons spécifiées dans les alinéas (a)-(d) de cet Article. Pour toutes les espèces que vous ajoutez sur ce tableau, vous devez donc identifier (dans la deuxième colonne du tableau du fichier Excel) au moins une de ces raisons, qui justifie la dérogation relative à cette espèce. Dans le cas où vous identifiez la raison (d) comme pertinente, veuillez expliquer (dans la troisième colonne) la nature de ces « circonstances extraordinaires » concernées.

D'après l'Article III(5), les dérogations accordées pour une des quatre raisons doivent également être « précises quant à leur contenu et limitées dans le temps et l'espace ». Veuillez donc s'il-vous-plait déclarer quelles sont les limites spécifiques obligatoires de temps et d'espace dans chacun des cas, en utilisant la troisième colonne ; et veuillez indiquer la date à laquelle chaque dérogation a été notifiée au Secrétariat conformément à l'Article III(7).

Veillez indiquer dans le fichier Excel lié ci-dessous les espèces pour lesquelles la prise est interdite. Veuillez télécharger ici la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

Veillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s)

>

**Dérogations:** Lorsque le prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I est interdit par la législation nationale, des dérogations ont-elles été accordées à cette interdiction ?

*Please select only one option*

- Oui
- Non

Si oui, veuillez indiquer, dans le fichier Excel jointlié ci-dessous, quelles espèces, quelles raisons parmi celles de l'Article III(5) (a) à (d) de la CMS justifient la dérogation, toute limitation temporelle ou spatiale applicable à cette dérogation et la nature des "circonstances extraordinaires" qui rendent cette dérogation nécessaire.

Veillez télécharger ici la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

D'après l'Article III(5) de la Convention, des dérogations à une interdiction légale de prélèvement d'espèces inscrites à



l'Annexe I peuvent se faire uniquement pour une (ou plusieurs) des raisons spécifiées dans les alinéas (a)-(d) de cet Article. Pour toutes les espèces que vous ajoutez sur ce tableau, vous devez donc identifier (dans la deuxième colonne du tableau du fichier Excel) au moins une de ces raisons, qui justifie la dérogation relative à cette espèce. Dans le cas où vous identifiez la raison (d) comme pertinente, veuillez expliquer (dans la troisième colonne) la nature de ces « circonstances extraordinaires » concernées.

D'après l'Article III(5), les dérogations accordées pour une des quatre raisons doivent également être « précises quant à leur contenu et limitées dans le temps et l'espace ». Veuillez donc s'il-vous-plait déclarer quelles sont les limites spécifiques obligatoires de temps et d'espace dans chacun des cas, en utilisant la troisième colonne ; et veuillez indiquer la date à laquelle chaque dérogation a été notifiée au Secrétariat conformément à l'Article III(7).

Lorsque le prélèvement de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'est pas interdit et que les motifs des dérogations prévues à l'Article III(5) ne s'appliquent pas, des mesures sont-elles prises pour élaborer une nouvelle législation visant à interdire le prélèvement de toutes les espèces concernées ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez indiquer lequel des stades de développement suivants s'applique:

*Please select only one option*

- Législation à l'étude  
 Législation en cours d'élaboration  
 Rédaction complète de la législation et examen en vue de son adoption au cours de l'année

>

- Other

>

Veuillez indiquer dans le fichier Excel lié ci-dessous les espèces pour lesquelles la prise est interdite. Veuillez télécharger ici la liste des espèces, sélectionner tout ce qui s'applique et télécharger le fichier modifié à l'aide du bouton ci-dessous.

Veuillez indiquer le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s)

>

Lorsque le prélèvement de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'est pas interdit et que les motifs des dérogations prévues à l'Article III(5) ne s'appliquent pas, des mesures sont-elles prises pour élaborer une nouvelle législation visant à interdire le prélèvement de toutes les espèces concernées ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez indiquer lequel des stades de développement suivants s'applique:

*Please select only one option*

- Législation à l'étude  
 Législation en cours d'élaboration  
 Rédaction complète de la législation et examen en vue de son adoption au cours de l'année

>

- Other

>

Lorsque le prélèvement de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'est pas interdit et que les motifs des dérogations prévues à l'Article III(5) ne s'appliquent pas, des mesures sont-elles prises pour élaborer une nouvelle législation visant à interdire le prélèvement de toutes les espèces concernées ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veuillez indiquer lequel des stades de développement suivants s'applique:

*Please select only one option*

- Législation à l'étude  
 Législation en cours d'élaboration  
 Rédaction complète de la législation et examen en vue de son adoption au cours de l'année

>

- Other

>

Y a-t-il des navires battant pavillon de votre pays qui procèdent de façon délibérée à des prélèvements d'espèces inscrites à l'Annexe I en dehors des limites de juridiction nationale ?

*Please select only one option*

- Oui
- Non
- Inconnue

Veillez fournir plus d'informations sur les circonstances de la prise, y compris tout plan futur concernant cette prise.

>

## V. Sensibilisation

(SPMS Objectif 1: Les individus sont conscients des multiples valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats et systèmes migratoires, ainsi que des mesures qu'ils peuvent prendre pour les conserver et pour assurer la durabilité de toute utilisation.)

Au cours de la période considérée, veuillez indiquer les mesures prises par votre pays pour sensibiliser davantage la population aux valeurs des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires (veuillez noter que les réponses données à la section XVIII sur l'Objectif 15 du SPMS peuvent également être pertinentes). (cochez tout ce qui s'applique)

- Campagnes sur des thèmes spécifiques
- Programmes d'enseignement dans les écoles ou les collèges
- Publicité dans la presse et les médias, y compris les médias sociaux
- Célébrations, expositions et autres événements communautaires
- Engagement de groupes d'intervenants spécifiques
- Publications spéciales
- Interprétation dans les réserves naturelles et autres sites
- Autre (veuillez préciser)

>

- Aucune mesure n'a été prise

### Impact des actions

Veuillez indiquer tout élément spécifique des résolutions 11.8 (Rev. COP12) (Plan de communication, d'information et de sensibilisation) et 11.9 (Journée mondiale des oiseaux migrateurs) de la COP de la CMS qui a été particulièrement mis en avant par ces actions.

> Campagne de sensibilisation: films courte-durée sur certaines espèces migratrices

Publicité dans la presse et les médias

Sensibilisation dans les divers centres d'accueil

Organisation du weekend sur les oiseaux migrateurs

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[d'Natur erliewen](#)

[Eist wëllt Lëtzebuerg](#)

Dans l'ensemble, dans quelle mesure ces mesures de sensibilisation ont-elles permis d'atteindre leurs objectifs ? Cochez une case

*Please select only one option*

- 1 très peu d'impact
- 2 faible impact
- 3 bon impact
- 4 impact positif important
- Inconnu

Veuillez indiquer la ou les principales formes de preuve qui ont été utilisées pour faire cette évaluation.

> retours divers

## VI. Intégration des espèces migratrices dans d'autres secteurs et processus

(SPMS Objectif 2 Les multiples valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats ont été intégrées aux niveaux international, national et local dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté et dans les processus de planification, y compris des moyens de subsistance, et sont intégrées dans les comptes nationaux, selon qu'il convient, et dans les systèmes de production de rapports.)

La conservation des espèces migratrices figure-t-elle actuellement dans les stratégies et/ou processus de planification nationaux ou locaux de votre pays en matière de développement, de réduction de la pauvreté et/ou de moyens de subsistance ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veillez fournir un bref résumé:

> Le plan national pour un développement durable propose dans son chapitre II « Une stratégie porteuse de changement » dix champs d'action prioritaires, dont d'arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles.

Les espèces migrateurs sont aussi pris en considération dans les procédures de développement infrastructurelles.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Luxembourg 2030 - 3ème Plan national pour un développement durable](#) - 3ème Plan national pour un développement durable

[Présentation: 3e Plan national pour un développement durable](#) - L'agenda 2030 pour le Luxembourg: Présentation du plan national pour un développement durable

Les "valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats" mentionnées dans l'Objectif 2 de la SPMS figurent-elles actuellement dans d'autres processus nationaux de notification dans votre pays ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veillez fournir un bref résumé:

> Beaucoup d'espèces migratrices présentes au Luxembourg bénéficient d'une protection particulière. Les espèces listées en tant « espèces d'intérêt communautaire » ou "espèces Natura 2000" sont susceptibles pour la désignation de zones Natura 2000 pour protéger ces espèces ainsi que leurs habitats.

Les constructions nouvelles sont soumises à autorisation du ministre de l'environnement après avoir été analysé concernant ces impacts sur l'environnement (y compris les espèces telles que les oiseaux migrants).

Une évaluation des incidences est requise pour tout projet susceptible d'affecter cette zone de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation des incidences sur cette zone eu égard aux objectifs de conservation de cette zone.

En plus, les analyses scientifiques sur les mouvements des espèces migratrices sont partie importante pour le développement d'infrastructures pour la restauration de la connectivité écologique.

Décrivez les principaux engagements (le cas échéant) des organisations non gouvernementales et/ou de la société civile dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.

> La "centrale ornithologique" (faisant partie de l'ONG "Natur & Umwelt") est un acteur important dans la collecte de données sur les oiseaux migrants et de la sensibilisation. La centrale ornithologique maintient 3 stations importantes de baguages d'oiseaux. Il s'agit d'une contribution importante dans la collecte de données scientifiques sur la migration des oiseaux migrants.

"Natur & Umwelt" gère la plateforme "ornitho.lu" dédiée à la collecte de données avifaunistiques.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Ornithologie](#)

Décrivez les principaux engagements (le cas échéant) du secteur privé dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.

> Rien à signaler

## VII. Gouvernance, cohérence, politique et législative

(SPMS Objectif 3: Les dispositions et les accords de gouvernance nationaux, régionaux et internationaux ayant un impact sur les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires ont été substantiellement améliorés, de sorte que les processus de politique générale, législatifs et de mise en oeuvre pertinents soient plus cohérents, responsables, transparents, participatifs, équitables et inclusifs.)

Y a-t-il eu des arrangements de gouvernance affectant les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires dans votre pays, ou auxquels votre pays participe, qui se sont améliorés au cours de la période considérée ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non, mais il est possible de le faire  
 Non, parce que les arrangements en place satisfont déjà à tous les points de l'Objectif 3.

Veillez fournir un bref résumé:

> Un groupe stratégique informel intergouvernemental a été instauré pour augmenter la connectivité et réduire la fragmentation écologique.

Ce groupe stratégique est composé par des représentants du "Ministère de l'environnement, du Climat et du Développement durable" ensemble avec des représentants du "Ministère de la Mobilité et des Travaux publics" et des représentants de l'"Administration des ponts et chaussées".

Dans quelle mesure ces améliorations ont-elles contribué à atteindre l'Objectif 3 du Plan stratégique pour les espèces migratrices ? (voir texte ci-dessus) ? Cochez une case

*Please select only one option*

1. contribution minimale  
 2. Contribution partielle  
 3. Bonne contribution  
 4. Contribution majeure  
 Inconnu

Veillez décrire brièvement comment cette évaluation a été faite

> Appréciation personnelle

Existe-t-il dans votre pays un comité ou autre arrangement de liaison entre divers secteurs ou groupes au niveau national ou territorial qui s'occupe des questions de mise en oeuvre de la CMS ?

Conseil : Il n'existe pas de modèle fixe pour ce que ces arrangements peuvent inclure, et c'est à chaque Partie Contractante de décider ce qui l'arrange le mieux dans ses propres circonstances. Des exemples peuvent inclure un groupe de pilotage avec des représentations d'autorités d'administration territoriale, un comité de coordination qui inclut le département du gouvernement en charge (ex. environnement) et travaillant avec d'autres départements (ex. agriculture, industrie) ; un forum qui réunit des gouvernements et des ONG ; un groupe de liaison qui relie les intérêts du secteur commerce et du secteur privé ; un forum d'acteurs avec des représentants de communautés indigènes et locales ; une équipe de coordination qui réunit les Points Focaux Nationaux pour chacune des EM concernant la biodiversité dans lesquelles le pays est une Partie (voir aussi question VII.3) ; ou autres mécanismes pertinents. Ces mécanismes peuvent se concentrer spécifiquement sur des thématiques des espèces migratrices, ou bien elles peuvent aborder la mise en oeuvre de la CMS conjointement à des processus associés, comme la coordination NBSAP, le Comité National Ramsar, etc.

Le Manuel pour les Points Focaux Nationaux pour la CMS

([https://www.cms.int/sites/default/files/basic\\_page\\_documents/Internet\\_english\\_09012014.pdf](https://www.cms.int/sites/default/files/basic_page_documents/Internet_english_09012014.pdf)) et ses instruments peut s'avérer utile pour donner plus de contexte à ceci.

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veillez fournir un bref résumé:

>

La collaboration entre les points focaux de la CMS et d'autres conventions pertinentes a-t-elle lieu dans votre pays pour développer les approches coordonnées et synergiques décrites aux paragraphes 23-25 de la Résolution 11.10 (Rév. COP12) de la COP de la CMS ? (Synergies Et Partenariats) ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veillez fournir un bref résumé:

> Les points focaux de la CMS et d'autres conventions pertinentes sont regroupés dans la cellule "Ressources naturelles" au sein du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. La collaboration se fait alors de façon informelle et quotidienne. De plus, les fonctions de point focal pour les différentes conventions pertinentes sont souvent représentés par la même personne.

Votre pays ou toute subdivision juridictionnelle de votre pays a-t-il adopté une législation, des politiques ou des plans d'action qui encouragent la participation communautaire à la conservation des espèces inscrites à la CMS ?

*Please select only one option*

Oui

Non

Si oui, veuillez indiquer la législation, les politiques et le plan d'action concernés:

> Le plan d'action et les actions s'adressant aux espèces migratrices sont inséparablement reliés au le Plan national concernant la protection de la nature.

## VIII. Incitations

(SPMS Objectif 4: Les incitations incluant des subventions, néfastes pour les espèces migratrices et/ou leurs habitats sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les incidences défavorables ; et des incitations positives en faveur de la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible avec les engagements au titre de la CMS et les autres obligations et engagements internationaux et régionaux en vigueur.)

Y a-t-il eu élimination, suppression progressive ou réforme des incitations nuisibles dans votre pays, ce qui a entraîné des avantages pour les espèces migratrices ?

*Please select only one option*

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non, mais il est possible de le faire
- Non, parce qu'il n'existe pas de telles incitations.

Veillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais.

> Une étude nationale avec objectif l'identification des incitations nuisibles pour l'environnement a été commandée en 2018 pour donner de l'appui à une réforme fiscale éventuelle.

De plus, actuellement au niveau européen, des discussions sur l'élimination des incitations nuisibles se déroulent pour trouver une solution européenne.

Veillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais.

>

Y a-t-il eu développement et/ou application d'incitations positives dans votre pays qui se sont traduites par des avantages pour les espèces migratrices ?

*Please select only one option*

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non, mais il est possible de le faire
- Non, parce qu'il n'y a aucune possibilité de le faire

Veillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais.

>

Veillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais

>

## IX. Production et consommation durables

(SPMS Objectif 5: Les gouvernements, les secteurs clés et les parties prenantes à tous les niveaux ont pris des mesures ou ont mis en oeuvre des plans pour une production et une consommation durables, en maintenant les incidences de l'utilisation des ressources naturelles, y compris des habitats, dans des limites écologiques sûres, afin de soutenir un état de conservation favorable des espèces migratrices et de maintenir la qualité, l'intégrité, la résilience et la connectivité écologique de leurs habitats et de leurs voies de migration.)

Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis en oeuvre des plans ou pris d'autres mesures concernant la production et la consommation durables qui contribuent à l'atteinte des résultats définis dans l'Objectif 5 du SPMS ?

*Please select only one option*

Oui

En cours d'élaboration / prévu

Non

Veillez décrire les mesures qui ont été planifiées, élaborées ou mises en oeuvre

> Le sujet de la production et de la consommation durable est partie intégrante du 3eme Plan national pour un développement durable (Champ prioritaire du PNDD).

Ainsi des pierres angulaires ont été sélectionnées pour orienter l'action vers la réalisation de cet objectif important.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

<http://>

[PNDD 3](#) - Champ prioritaire - Promouvoir une consommation et une production durables

Veillez décrire les éléments de preuve qui montrent que les résultats escomptés de ces mesures sont en train d'être atteints.

> Dans le cadre de l'élaboration du PNDD, une série d'indicateurs a été identifié afin de permettre l'évaluation et le monitoring de sa mise en oeuvre. La première evaluation de la mise en oeuvre des objectifs de développement durable est prévue pour 2023.

Veillez décrire les mesures qui ont été planifiées, élaborées ou mises en oeuvre

>

Veillez décrire les éléments de preuve qui montrent que les résultats escomptés de ces mesures sont en train d'être atteints.

>

Qu'est-ce qui empêche le progrès ?

>



## X. Menaces et pressions affectant les espèces migratrices, y compris les obstacles à la migration

(SPMS Objectifs 6+7: La pêche et la chasse n'ont aucun effet néfaste direct ou indirect important sur les espèces migratrices, leurs habitats ou leur voies de migration, et les incidences de la pêche et de la chasse restent dans des limites écologiques sûres; Les multiples pressions d'origine anthropique ont été réduites à des niveaux non préjudiciables pour la conservation des espèces migratrices ou pour le fonctionnement, l'intégrité, la connectivité écologique et la résilience de leurs habitats.)

### Lesquelles des pressions suivantes sur les espèces migratrices ou leurs habitats ont un impact négatif dans votre pays sur les espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS ?

#### CONSEIL :

Cette question vous demande d'identifier les pressions importantes dont on sait de manière fiable qu'elles ont un impact négatif réel sur les espèces migratrices inscrites à la CMS aujourd'hui. Veuillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les effets n'ont pas encore été démontrés.

Veuillez noter que, conformément aux termes de la Convention, "dans votre pays" peut, dans certaines circonstances, inclure des zones en dehors des limites juridictionnelles nationales où les activités de tout navire battant votre pavillon sont impliquées.

#### Abattage et Prélèvement directs

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Chasse illégale	Oiseaux	3
Chasse légale	Oiseaux	3
Autres activités de récolte et de pêche	Anguille	3
Commerce illégal	Oiseaux	3
Empoisonnement délibéré	Oiseaux	3

#### Prises accidentelles

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Prises accidentelles		3

#### Collisions et électrocution

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Électrocution	Certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères	2
Éoliennes	Certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères	2
Autres collisions	Oiseaux	2

#### Autre mortalité

	<b>Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail</b>	<b>Gravité relative globale de l'impact</b> 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Prédation	Oiseaux, chiroptères	2
Maladie		3
Empoisonnement accidentel/indirect	Certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères	2
Événements d'échouage inexplicables		3

### Espèces exotiques et/ou invasives

	<b>Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail</b>	<b>Gravité relative globale de l'impact</b> 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Espèces exotiques et/ou invasives	Certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères	2

### Perturbation et dérangement

	<b>Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail</b>	<b>Gravité relative globale de l'impact</b> 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Perturbation	Certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères	2
Pollution lumineuse	Oiseaux, chiroptères	2
Bruit sous-marin		n.a.

### Destruction/dégradation de l'habitat

	<b>Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail</b>	<b>Gravité relative globale de l'impact</b> 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Perte/destruction de l'habitat (y compris la déforestation)	Certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères	1
Dégradation de l'habitat	Certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères	1
Exploration/extraction minière		3
Utilisation non durable des terres et des ressources	Oiseaux; chiroptères	2
Urbanisation	Oiseaux; chiroptères	1
Déchets marins (y compris les matières plastiques)		n.a.
Autre pollution		3
Trop/trop peu d'eau		3
Feu		3
Obstacles physiques	Anguille (et de manière générale certaines espèces de poissons)	1

## Changement climatique

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Changement climatique	Certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères	2

Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Manque de connaissances	Certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères	2
Législation inadéquate		3
Application inadéquate de la législation		3
Gestion transfrontalière inadéquate	Certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères	2

Autre (veuillez préciser)

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
		rien à signaler

Quels sont les progrès les plus importants qui ont été réalisés depuis le rapport précédent pour contrer l'une ou l'autre des pressions identifiées ci-dessus ? (Identifier les pressions concernées).

> Nouvelle législation relative à la protection de la nature et des ressources naturelles, y compris un système d'évaluation et de compensation relative à la destruction de biotopes et d'habitats, ainsi qu'une clarification de la protection des biotopes et des habitats

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les pressions identifiées ci-dessus ? (Identifier les pressions concernées).

> Fragmentation des paysages et consommation foncière; réduction, détérioration et destruction continue de certains types d'habitats

Avez-vous adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (b) de la CMS ? ("Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent ... de prévenir, d'éliminer, de compenser ou de minimiser, lorsque cela est approprié, les effets négatifs des activités ou des obstacles qui constituent une gêne sérieuse à la migration de ladite espèce ou qui rendent cette migration impossible")?

Please select only one option

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez indiquer le titre ou toute autre référence (et la date) de la mesure concernée :

> Nouvelle législation relative à la protection de la nature et des ressources naturelles

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles - Législation relative à la protection de la nature et des ressources naturelles

Veuillez ajouter tout autre commentaire sur l'application de dispositions spécifiques dans les résolutions pertinentes de la COP de la CMS, y compris par exemple :

Résolution 12.22 sur les Prises accessoires.

Résolution 12.14 sur les Impacts négatifs des bruits anthropiques sur les cétacés et d'autres espèces migratrices

Résolution 12.20 sur la Gestion des Débris Marins.

Résolution 7.3 (Rev. COP12) sur les Marées noires et espèces migratrices

Résolution 11.22 (Rev. COP12) sur la Capture de cétacés vivants dans leur milieu naturel à des fins commerciales (et la Décision 12.48).

Résolutions 7.5 (Rev. COP12) et 11.27 (Rev. COP12) sur les énergies renouvelables.

Résolution 7.4 and 10.11 sur les Lignes électriques et oiseaux migrateurs.

Résolution 11.15 (Rev. COP12) sur Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs.

Résolution 11.16 (Rev. COP12) sur l'Abattage, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs (et la Décision 12.26).

Résolution 11.31 sur Combattre les délits et fautes contre la faune sauvage

Résolution 12.21 sur le Changement climatique et espèces migratrices (et la Décision 12.72).

Résolution 11.28 sur Les Espèces Exotiques Envahissantes.

Résolution 12.6 sur les Maladies de la Faune Sauvage et Espèces Migratrices.

Résolution 12.25 sur la Conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices.

Résolution 10.2 sur des situations d'urgences de Conservation

Résolution 7.2 (Rev. COP12) sur l'Évaluation d'impact et espèces migratrices.

> Procédures d'autorisation

Evaluations appropriées et évaluations des incidences sur l'environnement en rapport avec les énergies renouvelables, avec les lignes à haute tension, ...

Mise en oeuvre du plan d'action contre les espèces exotiques envahissantes

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Démarches pour personnes privées](#)

[Evaluation des incidences sur l'environnement \(EIE\)](#)

[La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes](#)

## XI. État de conservation des espèces migratrices

(SPMS Objectif 8: L'état de conservation de toutes les espèces migratrices, et plus particulièrement des espèces menacées, s'est considérablement amélioré dans l'ensemble de leurs aires de répartition)

### Quels changements majeurs (le cas échéant) dans l'état de conservation des espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS (par exemple des changements aux catégories de la liste rouge nationale) ont été enregistrés dans votre pays au cours de la période de référence actuelle ?

Si plus de rangées sont nécessaires, merci de fournir un document excel détaillant une liste plus exhaustive des espèces.

#### CONSEIL :

L'« état de conservation » des espèces migratrices est défini dans l'Article I(1)(b) de la Convention comme "l'ensemble des influences qui, agissant sur cette espèce migratrice, peuvent affecter à long terme sa répartition et l'importance de sa population" ; et quatre conditions pour que l'état de conservation soit considéré comme "favorable" sont établies dans l'Article I(1)(c).

Cette question met l'accent sur les "changements majeurs" survenus au cours de la période couverte par le présent rapport. Des informations ne sont donc attendues ici que lorsque des changements de statut particulièrement notables se sont produits, tels que ceux qui pourraient être représentés par une reclassification du statut de menace de la Liste rouge nationale pour une espèce (ou sous-espèce, le cas échéant) donnée.

Veuillez également noter que l'on ne vous interroge que sur la situation dans votre pays. Les informations sur les tendances mondiales et les reclassifications mondiales de la Liste rouge, etc. seront communiquées à la CMS par d'autres moyens en dehors du processus de rapport national.

Mammifères terrestres (Chauves-Souris non compris):

	Commentaires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée)	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
				rien à signaler

Mammifères aquatiques:

	Commentaires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée)	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
				rien à signaler

Chauves-Souris:

	Commentaires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée)	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
	Population numbers are strongly decreasing in recent years, and reproduction and success in maternity roosts are collapsing; suffering likely from economic and agricultural pressure, as well as insect decline	Art. 17 reporting; "habitats" directive	From "unfavorable - inadequate" to "unfavoable - bad" 2013-2018	Plecotus austriacus

## Oiseaux

	Commentaires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée)	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
	Almost extinct breeder	Article 12 reporting; "birds" directive	Strong short-term decline (2007-2019)	Vanellus vanellus (annexe II)
	Almost extinct breeder	Article 12 reporting; "birds" directive	Strong short-term decline (2007-2019)	Lanius excubitor (annexe II)
	Extinct breeder	Article 12 reporting; "birds" directive	Strong short-term decline (2007-2019)	Saxicola rubetra (annexe II)
		Article 12 reporting; "birds" directive	Established as breeder	Sterna hirundo (annexe II)
		Article 12 reporting; "birds" directive	Established as breeder	Luscinia svecica (annexe II)

## Reptiles

	Commentaires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée)	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
				rien à signaler

## Poisson

	Commentaires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée)	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
				rien à signaler

## Insectes

	Commentaires	Référence de la source	Changement de statut (y compris la période concernée)	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
				rien à signaler

## XII. Coopération pour conserver les systèmes migratoires

(SPMS Objectif 9 : L' action et la coopération internationales et régionales entre les États pour assurer la conservation et la gestion efficace des espèces migratrices traduisent pleinement une approche fondée sur les systèmes migratoires, par laquelle tous les États qui partagent une responsabilité pour les espèces concernées entreprennent de telles actions d'une manière concertée.)

Au cours de la période de rapport actuelle, votre pays a-t-il initié ou participé à l'élaboration de propositions pour de nouveaux Accords de la CMS, y compris des Mémoires d'Accord, afin de répondre aux besoins des espèces de l'Annexe II (suivant l'avis de la Résolution 12.8 de la COP) ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veuillez fournir un bref résumé:

> Participation aux réunions d'élaboration d'une ébauche pour un accord sur la conservation et la gestion des espèces d'Anguillidae

Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager les non-Parties à adhérer à la CMS et à ses Accords connexes ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veuillez préciser quels pays ont été contactés:

- Azerbaïdjan  
 Bahamas  
 Bahreïn  
 Barbade  
 Belize  
 Bhoutan  
 Botswana  
  
 Brunéi Darussalam  
 Cambodge  
 Canada  
 République Centrafricaine  
 Chine  
 Colombie  
 Comores  
  
 République Populaire Démocratique de Corée  
 Dominique  
 El Salvador  
 Grenade  
 Guatemala  
 Guyane  
 Haïti  
 Islande  
 Indonésie  
 Jamaïque  
 Japon  
 Kiribati  
 Koweït  
 République démocratique populaire du Laos  
 Andorre  
 Liban  
 Lesotho  
 Malawi  
 Malaisie  
 Maldives  
 Îles Marshall  
 Mexique  
 Micronésie  
 Myanmar  
 Namibie

- Nauru
- Népal
- Nicaragua
- Niue
- Oman
- Papouasie Nouvelle Guinée
- Qatar
- 
- République de Corée
- Fédération de Russie
- Saint-Christophe-et-Niévès
- Sainte-Lucie
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Saint Marin
- Sierra Leone
- Singapour
- 
- Îles Salomon
- 
- Soudan du Sud
- Soudan
- Suriname
- 
- Thaïlande
- République démocratique du Timor oriental
- Tonga
- Turquie
- 
- Turkménistan
- Tuvalu
- États-Unis d'Amérique
- Vanuatu
- État de la Cité du Vatican
- Venezuela
- République socialiste du Viêt Nam
- Zambie

Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il participé à la mise en œuvre d'actions concertées au titre de la CMS (comme indiqué dans la Résolution 12.28 de la COP) pour répondre aux besoins des espèces migratrices concernées ?

(Voir liste des espèces dans l'Annexe 3 de la Résolution 12.28 [www.cms.int/en/document/concerted-actions-1](http://www.cms.int/en/document/concerted-actions-1))

*Please select only one option*

- Oui
- Non

Veillez décrire les résultats de ces actions obtenus à ce jour:

> Actions réalisées dans le cadre d'AEWA, MdE Oiseaux de proie, MdE Phragmite aquatique et Eurobats, dont désignation et gestion des zones protégées à haute valeur pour les espèces migratrices et améliorations/clarifications de la législation relative à la protection des espèces migratrices et de leurs habitats

D'autres mesures ont-elles été prises qui ont contribué à l'atteinte des résultats définis dans le Objectif 9 du Plan stratégique pour les espèces migratrices (entre les États pour assurer la conservation et la gestion efficace des espèces migratrices traduisent pleinement une approche fondée sur les systèmes migratoires, par laquelle tous les États qui partagent une responsabilité pour les espèces concernées entreprennent de telles actions d'une manière concertée) y compris par exemple (mais sans s'y limiter) des mesures pour mettre en œuvre la Résolution 12.11 (et la Décision 12.34) sur les voies de migration et la Résolution 12.17 (et la Décision 12.54) sur les baleines de l'Atlantique Sud ?

*Please select only one option*

- Oui
- Non

Veillez fournir des détails:



> Participation financière volontaire AEWA, Eurobats et Gorilla agreement

### XIII. Mesures de conservation par zone

(SPMS Objectif 10 : Tous les habitats et les sites essentiels pour les espèces migratrices sont recensés et font l'objet de mesures de conservation par zone, afin de maintenir leur qualité, intégrité, résilience et fonctionnement, conformément à l'application de l'Objectif 11 d'Aichi, étayées si nécessaire par une planification de l'utilisation des terres et une gestion des paysages respectueuses de l'environnement et à une échelle plus large.)

Des habitats et sites critiques pour les espèces migratrices ont-ils été identifiés (par exemple par un inventaire) dans votre pays ?

**CONSEIL :**

La CMS n'a pas de définition formelle de ce qui constitue un site ou un habitat « critique » pour les espèces migratrices, et dans ce contexte, c'est aux compilateurs de rapporter toute interprétation qui pourrait être utilisée au niveau national, ou à eux d'utiliser des avis d'experts informés.

Le Comité de session du Conseil scientifique examinera probablement cette question davantage à une date ultérieure. Entre-temps, quelques réflexions utiles sur la question peuvent être trouvées dans l'Examen stratégique des aspects des réseaux écologiques relatifs aux espèces migratrices" présenté à la COP11

(<https://www.cms.int/en/document/strategic-review-aspects-ecological-networks-relating-migratory-species>) et l'"Outil des réseaux de sites critiques" développé sous les auspices de l'AEWA et de la Convention Ramsar

(<http://www.wetlands.org/informationflyway/criticalsiteneetworktool/tabid/1349/language/en-US/Default.aspx>).

*Please select only one option*

- Oui, entièrement
- En partie - dans une large mesure
- Partiellement - dans une mesure faible ou modérée
- Non

Quelles sont les principales lacunes et priorités à combler, s'il y a lieu, afin de parvenir à une identification complète des habitats et des sites essentiels pertinents pour atteindre le Objectif 10 du SPMS ?

> /

La contribution du réseau d'aires protégées du pays à la conservation des espèces migratrices a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

*Please select only one option*

- Oui
- En partie / pour certaines aires
- En cours d'élaboration
- Non

Veillez fournir un bref résumé:

> Des évaluations ont eu lieu par rapport à la désignation de zones protégées d'intérêt communautaire européen (Natura2000) ainsi que par rapport aux zones protégées d'intérêt national (à réglementation plus stricte) dans le cadre du Plan national concernant la protection de la nature qui identifie les zones les plus importantes à désigner

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Les zones Natura2000](#)

[Les zones protégées d'intérêt national](#)

[Les zones protégées au Luxembourg](#)

Veillez fournir un bref résumé:

>

Votre pays a-t-il adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (a) de la CMS ("Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent: a) de conserver et, lorsque cela est possible et approprié, de restaurer ceux des habitats de ladite espèce qui sont importants pour écarter de cette espèce le danger d'extinction")?

*Please select only one option*

- Oui
- Non

Si oui, veuillez indiquer le titre ou toute autre référence (et la date) de la mesure concernée :

> Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

En ce qui concerne les aires protégées de votre pays qui sont importantes pour les espèces migratrices, des évaluations de l'efficacité de la gestion ont-elles été entreprises, pendant la période considérée ?

*Please select only one option*

- Oui  
 En partie / pour certaines aires  
 En cours d'élaboration  
 Non

Veillez fournir une référence et/ou résumer ce qui est couvert:

>

Au-delà des aires protégées, d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les aires sont-elles mises en œuvre dans votre pays d'une manière qui bénéficie aux espèces migratrices ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

Veillez décrire:

> Développement et mise en oeuvre des plans d'action habitats et espèces

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Plans d'actions habitats](#)

[Plans d'actions espèces et habitats](#)

[Plans d'actions espèces](#)

Veillez ajouter toute information particulière sur les mesures clés prises pour mettre en œuvre des dispositions spécifiques dans les résolutions pertinentes de la COP de la CMS, y compris par exemple :

Résolution 12.7 sur le Rôle des Réseaux Écologiques pour la Conservation des Espèces Migratrices.

Résolution 12.13 sur les Aires Importantes pour les Mammifères Marins (AIMM).

Résolution 12.24 sur Promouvoir les Réseaux D'aires Marines Protégées dans la Région de L'asean.

Résolution 12.25 sur la Conservation des Habitats Intertidaux et Autres Habitats Côtiers pour les Espèces Migratrices.

> Développement et mise en oeuvre des plans de gestion des zones Natura2000

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Plans de gestion des zones Natura2000](#)

## **XIV. Services écosystémiques**

(SPMS Objectif 11 : Les espèces migratrices et leurs habitats qui fournissent des services écosystémiques importants sont maintenus ou restaurés dans un état de conservation favorable, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.)

Une évaluation des services écosystémiques associés aux espèces migratrices (contribuant à l'accomplissement de l'objectif 11 du SPMS) a-t-elle été entreprise dans votre pays depuis l'adoption du SPMS en 2014 ?

*Please select only one option*

- Oui
- En partie/ En cours d'élaboration
- Non

Veillez fournir un bref résumé (y compris les références des sources, le cas échéant):

>

Veillez fournir un bref résumé (y compris les références des sources, le cas échéant):

> L'évaluation est en élaboration, mais certaines questions y relatives persistent

## **XV. Sauvegarde de la diversité génétique**

(SPMS Objectif 12 : La diversité génétique des populations sauvages d'espèces migratrices est sauvegardée, et des stratégies ont été élaborées et mises en oeuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique.)

Des stratégies pertinentes pour les espèces migratrices sont-elles élaborées ou mises en oeuvre pour minimiser l'érosion génétique de la biodiversité dans votre pays ?

*Please select only one option*

- Oui
- Non

Veillez sélectionner les stratégies pertinentes:(cochez tout ce qui s'applique)

- Élevage en captivité
- Élevage en captivité et mise en liberté
- Recherche sur le typage génétique
- Les archives/ référentiels de matériel reproductif
- Other

>

## XVI. Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

(SPMS Objectif 13: Des priorités pour une conservation et une gestion efficaces des espèces migratrices, de leurs habitats et des systèmes migratoires sont incluses dans l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en faisant référence, le cas échéant, aux accords et plans d'action de la CMS et à leurs organes d'exécution.)

Les priorités en matière de conservation et de gestion des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires sont-elles explicitement prises en compte dans la stratégie ou le plan d'action national pour la biodiversité de votre pays ?

*Please select only one option*

- Oui  
 Non

a. Veuillez fournir un lien vers la stratégie ou le plan d'action ou une pièce jointe à la stratégie ou au plan d'action.

> Le plan national concernant la protection de la nature 2017-2021

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Plan National concernant la Protection de la Nature 2017 - 2021 - Informations générales](#)

[Le plan national concernant la protection de la nature - Document complet](#)

b. Veuillez identifier les éléments du plan/stratégie qui sont particulièrement pertinents pour les espèces migratrices, et mettre en évidence toute référence spécifique aux instruments CMS/CMS

- > 1. Stratégie nationale Biodiversité: b. Les objectifs de la Stratégie nationale Biodiversité (p.12 et suivante) &  
c. Les mesures et actions de la Stratégie nationale Biodiversité (p. 14 et suivantes)  
2. Cadre légal, engagements nationaux et internationaux (p. 54 et suivantes)  
3. Etat actuel de la situation (p. 59 et suivantes)

c. Veuillez ajouter des commentaires sur la mise en oeuvre de la stratégie ou du plan d'action concerné.

> Ledit plan met l'accent sur :

- la mise en oeuvre des directives "nature" de l'Union européenne et notamment du réseau Natura2000;
- la mise en oeuvre des mesures de gestion destinées à améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces par des plans d'action nationaux "habitats" ou "espèces";
- la restauration d'écosystèmes dégradés
- la sensibilisation continue, échange de connaissances, monitoring régulier

## **XVII. Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales**

(SPMS Objectif 14 : Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices et de leurs habitats et systèmes migratoires, ainsi que leur utilisation coutumière durable des ressources biologiques, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, contribuant ainsi à un état de conservation favorable des espèces migratrices et au maintien de la connectivité écologique et de la résilience de leurs habitats.)

Des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour favoriser la prise en compte des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui sont pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et systèmes migratoires ?

*Please select only one option*

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non
- Non applicable

Des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour encourager la participation effective des communautés autochtones et locales à la conservation et à l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires ?

*Please select only one option*

- Oui
- En partie / dans certaines aires
- Non
- Non applicable

Si 'oui' ou 'en partie/ dans certaines aires' à l'une ou l'autre des deux questions précédentes, veuillez choisir les mesures qui ont été prises:

(cochez tout ce qui s'applique)

- Recherche et documentation
- Initiatives d'engagement
- Reconnaissance formelle des droits
- L'inclusion dans les mécanismes de gouvernance
- Stratégies et programmes de gestion qui intègrent les intérêts traditionnels et autochtones
- Other

>

Veuillez ajouter des commentaires sur la mise en œuvre des actions concernées.

> Utilisation de connaissances, innovations et pratiques traditionnelles notamment dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture

Comment classeriez-vous les progrès accomplis depuis le précédent rapport dans votre pays pour atteindre l'objectif 14 du Plan stratégique pour les espèces migratrices (voir le texte ci-dessus) ?

*Please select only one option*

- 1. Peu ou pas de progrès
- 2. Quelques progrès, mais il reste encore du travail à faire
- 3. Avancées positives ont été réalisées
- 4. Objectif atteint en grande partie (les connaissances traditionnelles sont pleinement respectées et il y a la participation effective des communautés)

Veuillez ajouter des commentaires sur les progrès accomplis (le cas échéant).

> /

## **XVIII. Connaissances, données et renforcement des capacités**

(SPMS Objectif 15: Les bases scientifiques, l'information, la formation, la sensibilisation, la compréhension et les technologies concernant les espèces migratrices, leurs habitats et systèmes migratoires, leurs valeurs, leur fonctionnement, leur état et leurs tendances, ainsi que les conséquences de leur appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et efficacement appliquées.)

Au cours de la période considérée, quelles mesures prises dans votre pays ont contribué à la réalisation des résultats définis dans l'objectif 15 du Plan stratégique pour les espèces migratrices ? (voir texte ci-dessus et les réponses données dans la section V concernant l'Objectif 1 du SPMS sur la sensibilisation) (cochez tout ce qui s'applique)

- Campagnes d'éducation dans les écoles
- Campagnes de sensibilisation du public
- Renforcement des capacités
- Initiatives de partage des connaissances et des données
- Évaluations des capacités/analyses des lacunes
- Accords au niveau politique sur les priorités de recherche
- Autre (veuillez préciser):

>

- Aucune mesure n'a été prise

### **Veuillez décrire la contribution de ces mesures à l'atteinte des résultats définis dans l'objectif 15 :**

#### **Campagnes d'éducation dans les écoles**

> Campagne annuelle sur les oiseaux  
Centres d'accueil et de formation à la nature

#### **Campagnes de sensibilisation du public**

> Campagne de sensibilisation: films courte-durée sur certaines espèces migratrices  
Publicité dans la presse et les médias  
Sensibilisation dans les divers centres d'accueil  
Organisation du weekend sur les oiseaux migrateurs

#### **Renforcement des capacités**

> Initiatives de partage des connaissances et des données par présentations bi-annuelles des différents experts et acteurs;  
Initiatives de formations pour bénévoles;  
Échanges réguliers des experts oeuvrant dans le domaine de la protection de la nature et du monitoring

#### **Initiatives de partage des connaissances et des données**

> Initiatives de partage des connaissances et des données par présentations bi-annuelles des différents experts et acteurs;  
Échanges réguliers des experts oeuvrant dans le domaine de la protection de la nature et du monitoring

#### **Évaluations des capacités/analyses des lacunes**

> Évaluation de l'état des lieux et analyses des lacunes dans le cadre du monitoring sur la biodiversité;  
Mise en place d'un groupe de suivi interdépartemental; Observatoire de l'Environnement naturel

#### **Accords au niveau politique sur les priorités de recherche**

>

#### **Autre**

>

De quelle assistance (le cas échéant) votre pays a-t-il besoin pour se doter de capacités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations au titre de la CMS et des Résolutions pertinentes de la COP ? (cochez tout ce qui s'applique)

- Soutien financier
- Assistance technique
- Éducation/formation/mentorat
- Développement d'autres compétences
- Fourniture d'équipement ou de matériel
- Échange d'informations et de savoir-faire
- Recherche et innovation



- Mobiliser l'effort bénévole (p. ex. la science citoyenne)
- Other

>

## XIX. Mobilisation de ressources

(SPMS Objectif 16: La mobilisation de ressources adéquates de toutes provenances, destinées à une mise en oeuvre effective du Plan stratégique pour les espèces migratrices, a effectivement augmenté sensiblement.)

Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis à disposition des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices ?

- Oui, mises à disposition pour des activités dans le pays
- Oui, mises à disposition pour des activités dans un ou plusieurs autres pays
- Non

À quels objectifs particuliers du Plan stratégique pour les espèces migratrices cela a-t-il contribué ? (Indiquez tous ceux qui s'appliquent).

(Objectifs SPMS : [www.cms.int/en/document/strategic-plan-migratory-species-2015-2023-4](http://www.cms.int/en/document/strategic-plan-migratory-species-2015-2023-4))

> Achat de terrains en vue de la protection et conservation de la nature, dont notamment des habitats des espèces migratrices;

Mise en oeuvre des plans de gestion et des plans d'action relatives à des espèces migratrices;

Participation financière volontaire à des accords et MdE de CMS, dont AEWA, Eurobats et MdE Gorilles

Veuillez indiquer si les niveaux globaux des ressources concernées sont identiques ou différents de ceux de la période précédente :

*Please select only one option*

- Augmentation
- Le même
- Diminution
- Inconnu

Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il reçu des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices ?

*Please select only one option*

- Oui
- Non

Veuillez sélectionner la (les) source(s) concernée(s) (cochez toutes celles qui s'appliquent):

- Banque multilatérale d'investissement
- Le Fonds pour l'environnement Mondial (FEM)
- Autre programme intergouvernemental
- Secteur privé
- Organisation(s) non gouvernementale(s)
- Gouvernements/agences gouvernementales de chaque pays

>

- Other

>

À quels objectifs particuliers du Plan stratégique pour les espèces migratrices cela a-t-il contribué ? (Indiquez tous ceux qui s'appliquent).

(Objectifs SPMS : [www.cms.int/en/document/strategic-plan-migratory-species-2015-2023-4](http://www.cms.int/en/document/strategic-plan-migratory-species-2015-2023-4))

>

Quelles espèces migratrices ont bénéficié de ce soutien ?

>

Veuillez indiquer si les niveaux globaux des ressources concernées sont identiques ou différents de ceux de la période précédente :

*Please select only one option*

- Augmentation
- Le même
- Diminution
- Inconnu

Quelles sont les priorités les plus importantes en matière de mise en oeuvre de la CMS qui nécessitent un soutien futur dans votre pays ? (veuillez indiquer au plus trois types d'activités spécifiques)

> /

Veillez ajouter tout autre commentaire que vous souhaiteriez formuler sur la mise en œuvre des dispositions spécifiques de la résolution 10.25 (Rév. COP12) de la CdP sur le Renforcement De L'engagement Dans Le Fonds Pour L'environnement Mondial  
> /